ISTRES
Hôtel de ville
1, esplanade Bernardin-Laugier
CS97002 – 13808 ISTRES Cedex
Tél. 04 13 29 50 00

Inscription aux activités, restauration scolaire, accueil périscolaire, accueil collectif des mineurs (ACM) des mercredis

Année scolaire 2023/2024

ENGAGEMENT DE SERVICE QUALIVILLES REF. 111 AFNOR CERTIFICATION www.afnor.org

Cadre réservé à l'administration.
Dossier saisi par :

Date limite de retour de dossier le 25 Août 2023.

Aucune modification (inscription, radiation ou changement) ne pourra être prise en compte du 28/08/23 au 04/09/2023 inclus.

Enfant

Nom	Prénom
Date de naisance	Code famille
Établissement scolaire	Niveau

Responsables légaux

(Si aucun changement de situation, ne remplir que responsable légal 1)

Responsable légal 1

Nom		Prénom
Établissement scolaire		Niveau
Date de naissance		
Adresse		
Code postal		Ville
Téléphone		
Adresse mail		
Numéro CAF des bouches-du-Rhône		
Garde conjointe ❍	Garde alternée ❍	Garde exclusive ❍

Responsable légal 2

Nom		Prénom
Établissement scolaire		Niveau
Date de naissance		
Adresse		
Code postal		Ville
Téléphone		
Adresse mail		
Numéro CAF des bouches-du-Rhône		
Garde conjointe ❍	Garde alternée ❍	Garde exclusive ❍

Paraphe :

15/06/2023-FOR/INSUNIQ/AELS/V10

Composition du foyer où vit l'enfant si différent des responsables légaux

1er adulte

Nom				Prénom		
Date de naissance				Niveau		
Adresse						
Code postal				Ville		
Téléphone						
Adresse mail						
Lien de parenté avec l'enfant						
Père ❍	Mère ❍	Tuteur ❍	Beau-père ❍	Belle-mère ❍	Autre ❍	
Situation du foyer						
Marié ❍	Pacsé ❍	Vie maritale ❍	Séparé ❍	Divorcé ❍	Célibataire ❍	Veuf ❍

2e adulte

Nom				Prénom		
Date de naissance				Niveau		
Adresse						
Code postal				Ville		
Téléphone						
Adresse mail						
Lien de parenté avec l'enfant						
Père ❍	Mère ❍	Tuteur ❍	Beau-père ❍	Belle-mère ❍	Autre ❍	
Situation du foyer						
Marié ❍	Pacsé ❍	Vie maritale ❍	Séparé ❍	Divorcé ❍	Célibataire ❍	Veuf ❍

En cas d'urgence : Indiquez ci-dessous les coordonnées des autres personnes majeures à prévenir, ou autorisées à récupérer l'enfant, si les responsables légaux ne peuvent être joints

Nom, prénom	Téléphone portable	Téléphone domicile	Lien de parenté

Pour toute inscription concernant les nouveaux arrivants dans la commune, après la date limite de dépôt de dossier, merci de bien vouloir prendre contact auprès du guichet unique ou d'une des mairies annexes.

Paraphe :

Renseignements relatifs à la santé de l'enfant

- En cas de maladies ou d'allergies, un Protocole d' Accueil Individualisé (P.A.I.) doit être établi pour que l'enfant soit accueilli dans les structures municipales.

Un P.A.I a-t-il déjà été constitué pour

- La restauration en date du : si non, j'en fais la demande au sein de l'établissement scolaire.
- Les accueils de loisirs en date du : si non, j'en fais la demande : oui ❍ non ❍
- Mon enfant est porteur d'un handicap ou d'une maladie qui nécessite l'assistance d'un Agent Insertion Handicap (A.I.H.) oui ❍ non ❍
- Mon enfant bénéficie de l'AEEH : oui ❍ non ❍
- Mon enfant présente un P.A.I lié à un handicap : oui ❍ non ❍
- Mon enfant présente une allergie ou un élément de santé : oui ❍ non ❍
  si oui, lequel :

Inscription pendant le temps scolaire (sous réserve de place disponible)

Cocher les cases correspondantes

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi	Date de début
Restauration scolaire	❍	❍	❍	❍	
Accueil périscolaire matin à partir de 7h30	❍	❍	❍	❍	
Accueil péricolaire soir 17h30	❍	❍	❍	❍	
Accueil péricolaire soir 18h	❍	❍	❍	❍	

Il existe 2 options pour l'accueil périscolaire du soir : jusqu'à 17h30 **ou** jusqu'à 18h. Une seule option peut être retenue, sauf pour les parents en garde alternée. Elle s'appliquera sur les jours de la semaine choisis et restera la même tout au long de l'année scolaire.

Attention tout retard entraînera une surfacturation, toute demi-heure entamée sera due (voir règlement).

Inscription ACM du mercredi (sous réserve de place disponible)

Veuillez indiquer vos demandes à l'année ou en ponctuel (3 mercredis par mois maximum).
Le service prendra contact avec vous dans le cas où les capacités seraient atteintes. Votre enfant sera alors inscrit sur une liste d'attente afin de vous faire une proposition de place dès la connaissance d'un désistement.

Nom du centre, cocher la case correspondante en fonction de la scolarité de l'enfant.

Maternelle	Gouin ❍	Jean-Moulin ❍	Clef des champs ❍
Élémentaire	Gouin ❍	Jean-Moulin ❍	Clef des champs ❍

	Régulier		Ponctuel (tableau annexe à remplir)
ACM journée	❍		❍
ACM demi-journée	Matin	Après-midi	Pas d'inscription à la demi-journée
	❍	❍	

Fournir obligatoirement la fiche sanitaire de liaison accompagnée de la copie des vaccins.

Paraphe :

Demande d'inscription et acceptation des conditions

Je soussigné(e) Nom Prénom

- **Autorise** ❍ **Refuse** ❍ que la ville d'Istres prenne des photos de mon enfant au cours des activités et les utilise dans des supports de communication municipaux,

- **Accepte** ❍ **Refuse** ❍ l'envoi de la facture « Régie Scolaire » par mail,

- **Reconnais être informé(e) :**
  - De l'intérêt à souscrire un contrat d'assurance couvrant les activités pratiquées, ceci pouvant se révéler important en cas d'accident. L'assurance Responsabilité Civile familiale couvre généralement ces activités (à vérifier auprès de votre assureur).
  - Que toute inscription aux activités vaut acceptation du règlement intérieur, consultable au guichet ou sur le site de la ville www.istres.fr
  - Que le service est autorisé à faire soigner mon enfant et à faire pratiquer les interventions d'urgence, éventuellement sous anesthésie générale, suivant les prescriptions des médecins.
  - Que le service est autorisé à transporter mon enfant sur les sites extérieurs ou les installations sportives, si nécessaire.
  - Que le numéro CAF est obligatoire. Afin de simplifier vos démarches, le Conseil Municipal a approuvé la convention entre la ville d'Istres et la CAF des BDR par laquelle cette dernière met à disposition de la ville, un site à caractère professionnel permettant aux agents habilités par la CAF et tenus au secret professionnel de consulter les informations relatives à la situation familiale et financière des allocataires, usagers des services de l'Enfance de la ville d'Istres.
  Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez vous opposer à cette consultation en nous contactant.
  Dans ce cas, et pour les foyers qui ne sont pas allocataires CAF, il vous appartient de nous fournir le dernier avis d'imposition, avant le 31 janvier de l'année suivante, à défaut le tarif le plus élevé sera appliqué et ne pourra être révisé si la facturation a déjà été établie.

- **M'engage** à signaler par écrit au service référencé ci dessous, tout changement de situation familiale ou financière et fournir les pièces justificatives.

- **Déclare** exactes les informations portées sur le présent dossier d'inscription.

Fait à Istres le :
Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

« Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à assurer la prise en compte de votre inscription. Les destinations des données demeurent restreintes au service. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à l'Accueil de l'Hôtel de Ville. »

Hôtel de Ville
Guichet Unique
1 Esplanade Bernardin Laugier CS 97002
13808 Istres Cedex
✆ 04.13.29.50.00
guichetaels@istres.fr

Mairie Annexe du Prépaou
Allée des Piboules - Le Prépaou
13800 Istres
✆ 04.13.29.58.20
mairieprepaou@istres.fr

Mairie Annexe d'Entressen
Avenue de la Crau
13118 Entressen
✆ 04.13.29.56.50
mairieentressen@istres.fr